les Haut-Canadiens qui soutiennent ce projet, d'avoir manqué à leurs principes et de donner au Haut-Canada le contraire de ce qu'il demande, il prétend de plus qu'avec nos Principes nous avons sacrifié tous nos intérêts. Un autre hon. membre a prétendu la même chose en disant qu'on avait entraîné les Provinces du goife dans ce projet aux frais du Haut-Canada, et que nous paierons au Bas-Canada une subvention annuelle de \$167,000 par année; puis il se demande si, sous le régime actuel, le Bas-Canada a jamais rien demandé de semblable. Il nous dit encore que pour chacun des dix-sopt membres additionnels que nous aurons dans le gouvernement fédéral, nous paierons \$16,000 par année. Quant aux provinces du golfe, je <sup>orois</sup> qu'il est difficile de démontrer que leur union avec nous sera à notre détriment. Elles contribuerout, par tête, au revenu général autant que le Haut-Canada et l'union ne Pourra que diminuer nos charges. Telle est du moins la conclusion à laquelle je suis arrivé et à laquelle en viendra, je crois, tout hon, membre qui voudra bien étudier la Position que vont prendre les provinces en intervenant dans les questions financières à régler entre le Haut et le Bas-Canada. Je ne vois pas bien où l'hon. membre est allé Puiser ses chiffres, je ne comprends pas, ontr'autres choses, sur quoi il appuie son assertion relative à la subvention de \$167,000 Par année. Il faut se rappeler, monsieur ORATEUR, que les Haut-Canadiens out fait Valoir qu'ils paient un prix énorme pour Punion avec le Bas Canada; qu'en raison de Cette injustice, ils ont demandé la représentation par la population, afin d'avoir une juste part du revenu auquel ils contribuent ai abondamment. Nous nous sommes plaints, mille circonstances dans cette chambre, de ce que nos deniers étaient affectés à des acctions qui ne payaient rien ou presque tien au revenu; que nous payions soixante diz par cent et le Bas-Canada trente par cent; que, malgré cela, la répartition des deniers entre les deux provinces était faite egalement; que, d'après ce système, le daut-Canada payait non seulement ses améliorations et son administration locales, mais Contribuait largement aux besoins du Bas-Canada. (Ecoutez l) C'était plutôt ces questions locales qui avaient fait naître la discorde que la dépense générale, car, elles constituaient des griefs notoires faciles à comprendre et qui se manifestaient ouvertement chaque année dans le budget soumis à la chambre.

On votait tous les ans une somme de deux millions pour améliorations locales, comprenant le budget de l'éducation, des hôpitaux, des institutions de charité, et l'ouverture des chemins de colonisation. La moitié de cette somme étant appliquée au Bas-Canada, nous prétendious que le Haut-Canada contribuait soixante-dix pour cent. Si cela était vrai, et personne u'a prouvé le contraire, il était évident que le Haut-Canada subvenait non seulement à ses dépenses locales, mais payait encore presque la moitié des allocations du Bas-Canada. Je ne crois pas, toutefois, que personne se plaigue du fait même que nous payous une somme si considérable au revenu public. Dans notre système de taxe indirecte, et même d'après tout autre système, la plus riche portion d'une société doit supporter la plus large part des impôts publics, c'est même un droit. Je ne me plains pas du fait même que le Haut-Canada paie au revenu une portion plus considérable que le Bas-Cauada, parce que si le Haut-Canada consomme les articles sur lesquels il y a des droits, c'est parcequ'il le veut bien. n'exige pas cette consommation, mais si elle s'opère et si le Haut-Canada paie davantage au trésor public, il n'a point droit de se plaindre de ce que les populations Bas-Canadiennes, plus frugales et plus économes, consomment moins d'articles sujets aux droits et, par suite, contribuent au revenu dans une moindre proportion. Le Haut-Canada ne se plaint pas de cela, mais il donne ce fait comme une raison pour laquelle il doit avoir une juste part dans la législation et le gouvernement du pays. Nous ne prétendons pas à une représentation plus forte que celle du Bas-Canada parce que nous payons plus, mais nous disons que si tel est le cas nous devons avoir un plus grand coutrôle sur la dépense des deniers publics. (Rooutes !) Or, tel étant le vrai motif de notre plainte, toute personne qui a studié la question reconnaîtra avec moi que, dans notre système actuel, le Haut-Canada paie au Bas-Canada une somme annuelle d'un demi-million de piastres pour les besoins locaux de cette dernière section; et si l'hon. membre pour Ontario Nord veut bien comparer la proportion de quatre-vingt centins par tête qu'on propose de payer au Bas-Canada avec le montant que le Haut-Canada lui paie aujourd'hui, il trouvera, comme moi, que le système proposé est appelé à réaliser une économie considérable. (Rocutes !) Aissi donc, par cette mesure, nous obtenons la